

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/R/24
30 octobre 2001

(01-5325)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR L'ÉQUIVALENCE TENUE LE 24 OCTOBRE 2001

Note du Secrétariat

1. Le Président a rappelé que le Comité avait tenu une réunion extraordinaire les 18 et 19 septembre 2001 au cours de laquelle il avait adopté, *ad referendum*, une décision sur l'équivalence. Il a signalé que des Membres avaient ensuite indiqué qu'ils ne pouvaient accepter cette décision, car une phrase du premier paragraphe du dispositif les préoccupait. Le mois suivant, le Président avait consulté divers Membres intéressés, qui avaient trouvé une solution aux préoccupations exprimées en ajoutant une note de bas de page à la décision proposée.
 2. Le Comité a adopté la décision sur l'équivalence, ultérieurement distribuée sous la cote G/SPS/19.
-